exagéré le nombre. Leur dépouillement devait servir à dresser des listes en vue des chances électorales du parti.

» Pour lier plus étroitement les signataires, voici ce qu'on imagina : on fit autographier des lettres de remercîment du prince impérial, adressées aux présidents de députations départementales, et on chargea ceux-ci d'en remettre un exemplaire à chacun des signataires d'adresse. Comme de juste, la photographie du prince, avec signature autographiée et discours au verso, était jointe à l'envoi. Voici, à titre d'exemple, la lettre écrite au président de la députation de la Côte-d'Or, M. Vernier, ancien député :

« WOOLWICH

» *Académie royale militaire*

» 15 avril.

» C'est vous que je charge, mon cher monsieur Vernier, d'exprimer ma gratitude à vos compatriotes de la Côte-d'Or et de leur dire combien j'ai été touché de leur magnifique présent. Je sais que, pour réaliser les espérances dont il est le symbole, le dévouement de ces fidèles amis ne me fera pas défaut.

» Remerciez-les tous en mon nom et croyez, mon cher monsieur Vernier, à tous mes sentiments.

» *Signé :* NAPOLÉON. »

» Cette lettre porte en tête un N doré et surmonté d'une couronne impériale.

» Pour ajouter à l'effet et pour faire durer le souvenir de ce pèlerinage du 16 mars, on édita, sous le nom de *Livre d'or du* 16 *mars*, des publications racontant les détails du pèlerinage de chaque députation départementale. Je ne vous en citerai qu'une, celle de M. Abel Neveu, l'un des députés de la Haute-Vienne à Chiselhurst, après avoir été un des plus violents insulteurs de l'Empire dans les premiers mois qui ont suivi sa chute. A la page 19 de sa brochure intitulée : la *Haute-Vienne à Chiselhurst*, 16 *mars* 1874, se trouve le passage suivant :

« ... L'aspect des salons est fort animé; on circule, on se reconnaît, on cause. Nous apercevons M. Bouilhet, secrétaire de M. Schneider, qu'on rencontre rarement dans les fêtes, mais qu'on est toujours sûr de trouver aux jours de malheur. Nous serrons la main de Me Lachaud, avec lequel nous avons eu l'honneur de faire connaissance pendant le procès du maréchal. Nous nous entretenons longuement de l'illustre soldat qui expie dans une dure captivité les fautes de tous et le courage avec lequel il s'est sacrifié pour conserver à la France cent mille de ses enfants ! etc... »

» Tel a été le mécanisme de la manifestation du 16 mars. C'est ainsi qu'elle a servi au progrès de cette organisation centralisée qui fait que, dans le parti bonapartiste, les soldats marchent suivant une pensée unique, celle du comité et de M. Rouher.

» Le comité ne s'occupe pas seulement d'inspirer, d'alimenter et de contrôler toute cette propagande; il a pour souci principal les élections, dans lesquelles il doit en recueillir les bénéfices.

» Il est certain que le département de la Nièvre n'est pas le seul dans l'élection duquel le comité soit intervenu.

» Mais le comité ne jette pas à la légère, dans ces entreprises, son influence et son argent au profit du premier bonapartiste venu. Bien avant l'ouverture des périodes électorales, il fait étudier le terrain, peser et calculer les chances de chaque parti et de chaque personne.

» J'ai entre les mains des rapports sur certains départements, saisis chez M. Mansard et chez M. Amigues, et qui sont d'un puissant et instructif intérêt. Il y en a un, sur le Loiret, qui m'a particulièrement occupé, parce que j'ai eu l'honneur d'administrer ce département. Tout est dans ce rapport : les résultats des élections législatives de 1869 au premier et au deuxième tour de scrutin, les chiffres de voix données pour ou contre le plébiscite en 1870 dans chaque arrondissement, les élections de 1871, l'esprit de la population suivant les lieux et les classes, l'exposé des moyens de populariser l'Empire dans le Loiret (et ils ne sont pas tous avouables !), l'indication des moyens d'action à employer, les chances des candidats bonapartistes, les candidats à présenter, etc.

» En dehors de ces études, qui ont trait plus spécialement à la préparation des élections, le comité en fait faire d'autres qui lui donnent de véritables allures de gouvernement actuel ou prochain.

» C'est ainsi qu'on a trouvé dans les archives saisies chez Mansard des notes sur certains officiers, sur une foule de magistrats de nos départements du Midi; le passé de chacun, son opinion, son caractère, ses sentiments politiques y sont relevés. Ce sont comme des fragments de ces grandes études que fait un gouvernement sur les serviteurs de l'Etat, quand il veut être exactement renseigné sur la valeur des hommes qu'il emploie, sur les titres qu'ils ont à être conservés, sur les causes qui justifieraient leur éloignement.

» Voici, toujours à ce même point de vue des enquêtes politiques du comité, un questionnaire qui émane d'un homme considérable dans le parti, et qui se cache, en général, dans ses correspondances politiques, sous un pseudonyme assez transparent :

« Le comte de L..., très-occupé, prie ses amis de répondre le plus promptement possible aux questions suivantes :

» 1° Sur le chiffre total des maires actuels, combien y en a-t-il qui étaient déjà en fonction sous l'Empire, et quelles sont les probabilités en leur faveur pour leur maintien par l'administration ?

» 2° Quelle est la couleur, par catégorie, de ceux qui ne figuraient pas alors sur l'annuaire du département, et aussi quelle chance ont-ils d'être conservés par l'administration ?

» 3° Quelles conséquences découleraient de la nomination des maires par le gouvernement? Cette loi froissera-t-elle les populations qui vous entourent? Son action sera-t-elle une cause de force ou de faiblesse pour nous ?

» Prière de répondre à ces questions, qui sont posées à nos amis de province. »

» Ce questionnaire a été envoyé à plusieurs correspondants des départements du Nord, au moment où la question de la nomination des maires par le gouvernement s'agitait à l'Assemblée et où le parti bonapartiste délibérait sur le vote qu'il aurait à émettre.

» Voilà, monsieur le président, la réponse à la première partie de votre question : Y a-t-il un comité directeur? Quels sont ses membres? Quelle est la nature de ses moyens de propagande?

» Nous arrivons maintenant à la seconde partie de vos demandes : Comment le comité fonctionne-t-il? Quelle est l'organisation proprement dite qu'il a créée et par laquelle il agit sur le pays?

» Je traiterai, si vous le voulez bien, d'abord de l'organisation de la propagande bonapartiste dans Paris. J'examinerai ensuite le fonctionnement de cette propagande dans les départements, les systèmes divers qui ont été successivement employés pour en assurer l'unité et en centraliser les résultats. Je vous entretiendrai, à un point de vue spécial, des efforts qui ont été tentés, sous l'inspiration du comité ou à sa connaissance, pour faire pénétrer la propagande bonapartiste dans l'armée, dans la gendarmerie, dans les corps de police, comme la garde républicaine ou l'administration à la tête de laquelle je suis placé. Je vous montrerai enfin, à l'aide de documents précis, dans quel esprit est conduit tout ce travail d'une propagande qui tient deux langages : l'un à l'adresse des conservateurs, l'autre à l'adresse du parti démagogique et révolutionnaire.

» Voilà les divisions que je voudrais suivre pour achever la déposition que j'ai commencée hier devant la commission.

» Paris, messieurs, devait tenter, au point de vue d'une organisation à créer, le comité présidé par M. Rouher. Paris était, en effet, placé plus directement sous les yeux, sous la main du comité; il y avait, de plus, à Paris, une accumulation d'éléments bonapartistes de tout ordre; c'était là qu'étaient venus naturellement se fixer tous les anciens fonctionnaires importants du régime impérial. Autour d'eux s'agitaient des agents de police révoqués, prêts à se transformer en instruments de propagande, et quelques anciens officiers ou sous-officiers de la garde, ayant conservé pour le régime impérial, pour la famille et la personne de l'empereur une affection reconnaissante. Enfin, Paris se trouvait dans une situation économique qui permettait d'espérer que la propagande bonapartiste y rencontrerait un terrain favorable. Paris avait été cruellement éprouvé par le siége et la Commune. Le petit commerce parisien traversait l'épreuve ruineuse de la concurrence de ces grands magasins qui commençaient à se multiplier et où l'on rencontre, dans des conditions exceptionnelles de bon marché, tout ce dont on peut avoir besoin pour les usages courants de la vie. Les grands travaux étaient forcément suspendus, et le bien-être, que l'élévation des salaires avait généralisé autrefois, manquait presque partout. Il y avait beaucoup de souffrances qui pouvaient être exploitées utilement. Le parti bonapartiste le comprit et se mit très-vite à l'œuvre.

» La propagande par distribution de brochures et d'images précéda l'organisation. Par quels arguments essayait-on de faire des recrues à l'origine? Je me réserve de traiter largement cette question lorsque j'examinerai les deux aspects sous lesquels se produit et se manifeste l'action bonapartiste. Mais il y a deux ou trois spécimens du langage tenu par le parti que je crois utile de mettre tout de suite sous vos yeux. Je les extrais de rapports de sous-agents bonapartistes adressés à des agents d'un ordre supérieur. Ils justifieront ce que je vous ai dit des appels faits à la misère, cette mauvaise conseillère des pauvres gens.

» La lettre suivante a été écrite, le 6 septembre 1873, par un sieur Guéneau, ancien sous-officier de la garde républicaine, placé sous la direction du colonel Piétri, l'un des hommes qui ont joué dans l'organisation du parti bonapartiste, à Paris, un rôle prépondérant :

« Mon colonel,

» Cette semaine, je me suis principalement appliqué à faire ressortir l'inépuisable bonté de notre impératrice. 21, passage Blanchard, à la Villette, lundi dernier, chez un nommé P..., il se trouvait là trois femmes et P...; l'une d'elles est près d'accoucher, mais son mari travaille peu et gagne à peine de quoi vivre. La conversation s'est engagée sur les moyens qu'elle pourrait prendre pour avoir une layette. Je lui ai répondu : « Autrefois, je savais où il fallait s'adresser; on écrivait à S. M. l'impératrice, qui était bonne et généreuse et qui, très-heureusement, l'est encore; près d'elle on était sûr d'avoir le premier nécessaire pour un enfant. » Ces quelques paroles ont produit un effet excellent sur ces trois femmes; l'homme a fait un signe qui n'a pas été approuvé. C'est à ce moment que la femme P... lui a dit : « Je me f... de ta république; sous l'Empire, on gagnait 35 francs, 40 francs et même 45 francs par semaine; aujourd'hui, on gagne 15 et 18 francs. » Il travaille dans une raffinerie...

» *Signé :* GUÉNEAU.

» 36, rue des Boulangers. »

» Déjà vous sentez qu'il y a toute une organisation qui concentre les résultats de la propagande entre les mains d'agents supérieurs. Derrière ceux-ci, vous allez apercevoir M. Rouher et le comité directeur.

» Voici un extrait d'un autre rapport adressé également au colonel Piétri par le même Guéneau :

« Paris, le 13 septembre 1873.

» Mon colonel,

» Je viens vous rendre compte d'une petite conversation que j'ai tenue mardi dernier avec un sieur F..., ouvrier aux ateliers du chemin de fer de l'Ouest, situés boulevard Pereire, ayant son domicile rue..., à Batignolles.

» Il a commencé par me dire que les travaux n'allaient pas comme autrefois; alors je lui ai demandé combien il gagnait en ce moment : « 3 francs à 3 fr. 50, m'a-t-il répondu. — Et sous l'Empire, combien gagniez-vous? — 5 francs à 5 fr. 50, car nous faisions des heures supplémentaires; mais aujourd'hui nous faisons la journée et souvent quelques heures en moins. »

» C'est là, mon colonel, que j'ai abordé franchement la question en lui disant par ces expressions : « Eh bien ! monsieur, il n'y a que l'avénement du prince impérial au trône, accompagné de l'impératrice, source inépuisable de bonté, qui peut mettre les choses en place là où elles étaient avant les événements. » Il m'a répondu « C'est bien aussi mon avis. » Je l'ai bien engagé à en faire part à ses camarades, après lui avoir bien démontré l'incapacité des hommes du 4 septembre et dans quel état ils avaient mis le pays...

. . . .

» Je vous fais remarquer que plus nous allons, plus notre cause gagne, car il y a bien de la misère. Ceux qui se plaignent, je ne manque pas de leur dire : « C'est toujours les ouvriers de Paris qui sont cause de tout cela, en leur rappelant cette vermine qui a envahi la Chambre le 4 septembre et qui a suivi Jules Favre à l'Hôtel de ville. » Eh bien ! je vous affirme que cela produit son effet; plus encore, je leur dis : « Regardez s'il y en a seulement eu un de tous ces braillards du 4 septembre qui ait eu le courage de trouver la mort dans la lutte. » C'est alors qu'ils voient qu'ils ont été bien refaits.

» Pour entrer en conversation avec eux, il faut avoir affaire chez eux, sans cela c'est bien difficile...

» Je suis très-content, et même plus, je suis heureux. Je viens de recevoir une charmante lettre de notre illustre chef M. Rouher, en réponse à un rapport que je lui ai adressé quelques semaines avant que j'eusse l'honneur de vous connaître...

» *Signé :* GUÉNEAU. »

» La fin de la lettre vise un rapport envoyé directement à l'illustre chef du parti, M. Rouher.

» A ces spécimens de rapports, je vais, pour vous édifier complétement, joindre cet extrait d'une lettre écrite par M. le colonel Piétri et trouvée chez lui :

« Paris, le 2 juin 1873.

» Mon cher ami,

» L'idée des masses est que le maréchal président doit ramener le prince impérial sur le trône. Ce raisonnement est certainement logique; la situation qu'a occupée le maréchal durant l'Empire le justifierait; mais quelles que soient à cet égard les vues du président de la République, il convient d'exploiter cette croyance en l'affirmant.

» Le vote de vendredi dernier, qui rétablit la colonne telle qu'elle était, raffermit le public dans cette idée qu'on pourra fortifier encore par la manifestation pacifique, mais bien accentuée, qu'on se propose de faire le jour que le monument de la gloire nationale sera rétabli. Ce ne sera pas demain, c'est vrai; d'ailleurs, on profitera de toutes les occasions pour réveiller l'esprit national aux idées de l'Empire, mais toujours en évitant de rien compromettre. C'est, à mon avis, la politique qu'il convient de suivre dans l'intérêt de la grande cause que nous défendons. En attendant, le prince impérial grandit à tous les points de vue, et la confiance en lui, dans les masses, se consolide en même temps que l'espérance dans les cœurs sincères.

» *Signé :* Le colonel PIÉTRI. »

» C'est un exposé des procédés de la propagande bonapartiste fait par un de ses principaux organisateurs. C'est comme le résumé du langage que tenait cette foule d'agents recrutés dans les conditions que je vous ai indiquées, parcourant Paris, rendant compte à leurs chefs, correspondant même directement avec M. Rouher.

» Je prends les citations que je vous fais dans des documents qui appartiennent au parquet; ces documents m'ont été communiqués parce que, si leur contenu intéressait la justice, qui devait les examiner au point de vue de l'application des lois, dont elle est gardienne, j'avais, moi, besoin de les connaître pour l'accomplissement de mes devoirs de préfet de police, chargé de maintenir l'ordre, et de me tenir au courant des manœuvres employées par les partis.

» Les plus actifs parmi les directeurs de ces agences de propagande étaient : M. Amigues, sur le rôle duquel j'insisterai longuement; M. Perron, ancien chef de division au ministère d'Etat, honoré par l'empereur d'une confiance toute particulière; nous le retrouvons fort mêlé à la formation de ces compagnies d'assurance dont l'unique but était de contrôler la propagande bonapartiste sur le territoire tout entier; le colonel Piétri, dont vous voyez l'activité par les documents que je vous ai lus; M. le lieutenant-colonel Lebrun de Rabot, qui s'est spécialisé plus tard dans la formation de comités d'anciens officiers, avec lesquels on a cherché à pénétrer dans notre organisation militaire; un M. Deblois, qui, afin de mieux faire éclater le caractère de son dévouement, avait des cartes de visite dont j'ai apporté un spécimen; le nom de Deblois y est surmonté d'une aigle couronnée, tenant une branche dans ses serres, avec la mention : *Fidelis ad imperium*, etc.

» Cette propagande ne reculait même pas devant l'emploi de personnes moins respectables, car j'ai là des cartes saisies chez une demoiselle qui servait dans les brasseries et dans les cafés d'un ordre peu élevé; elles sont ornées des mêmes emblèmes qui se rencontrent sur les cartes de M. Deblois. Je laisse ce spécimen à la disposition de la commission.

» Avant qu'il se fût constitué dans Paris aucun comité proprement dit, il y a eu d'assez nombreuses réunions d'adhérents à la cause bonapartiste, provoquées par les diverses personnes dont je viens de donner les noms à la commission. Les lieux choisis étaient, en général, des cafés, des cabarets, des brasseries. J'ai dû fermer un certain nombre de ceux qui servaient de lieux de rendez-vous et qui devenaient de petits clubs bonapartistes. Ces réunions se tenaient, le plus souvent, avec assez de mystère et dans des arrière-boutiques. Un très-grand nombre de pièces, parmi celles qui sont aux mains de la justice depuis le mois de juin dernier, ont confirmé les déclarations très-précises que j'avais reçues de mes agents sur la fréquence de ces réunions, et justifié les mesures de police que j'avais prises.

» Les documents ci-après font voir très-clairement que les personnes dont je viens de vous donner les noms et dont nous retrouverons tout à l'heure les rapports directs avec le comité de M. Rouher sont bien celles qui présidaient ces réunions bonapartistes, germes des futurs comités du parti...

» Voici une lettre de J... à M. Jules Amigues, du 27 mai 1874 :

« Monsieur Jules Amigues,

» Je viens de voir plusieurs de nos amis; ils avaient décidé à l'avance que nous aurions une réunion ce soir mercredi, de neuf à dix heures et demie.

» Si ma lettre peut vous être remise à temps, veuillez, je vous prie, nous honorer de votre présence. Je vous attendrai à mon bureau jusqu'à neuf heures un quart; après cette heure, je serai au lieu de la réunion, rue ..., au deuxième, chez Me B...

» Je vous serre la main.

» *Signé :* J... »

» Voici encore une lettre d'un nommé Naud, datée de « Paris, 8 décembre 1873, » et écrite sur du papier à lettres portant en tête un ruban sur lequel figure cette inscription : « Vive l'empereur ! » Elle est adressée au colonel Piétri :

« Mon cher colonel,

» Quelques camarades et moi devons nous réunir mercredi soir, à neuf heures, chez M. C..., marchand de vin, rue ..., à l'effet de demander des renseignements sur le comité qui se forme en ce moment-ci à Paris, pour la cause de Sa Majesté Napoléon IV. Comme je sais, mon colonel, que vous êtes chargé d'une partie du faubourg Saint-Germain, nous désirerions, mon colonel, avoir des détails et des instructions nécessaires à ce sujet; comme les personnes qui se trouvent là habitent les unes la chaussée d'Antin, les autres le boulevard Haussmann, ce sont des cochers comme moi, mais qui sont tous décidés à faire tous les sacrifices pour la cause napoléonienne. D'après vos in-

structions, ils se chargent, mon colonel, de former des comités, chacun dans leur quartier.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé :* CH. NAUD. »

» A cette demande d'instructions était jointe une carte de visite portant les indications suivantes :

« *Fidelis ad imperium.* Charles Naud, 13, rue Payenne. »

» Vous voyez, dans cette lettre, se manifester un fait nouveau : M. le colonel Piétri apparaît comme chargé d'organiser un arrondissement de Paris. Les instructions demandées par Naud et ses camarades tendent à la constitution de comités de quartier.

» Pour masquer ces agissements, on imagina de rattacher en apparence à l'exercice du droit de pétition collective les divers groupements de personnes dont je viens de parler et dont le but réel était de préparer des manifestations, comme celles prévues par le colonel Piétri dans sa lettre du 12 juin 1873.

» Voici le raisonnement qui fut mis en avant : « Nous avons le droit de nous adresser à l'Assemblée nationale pour lui demander, par voie de pétition, l'appel au peuple; nous ne pouvons exercer utilement notre droit sans former de comités; donc, nous avons la faculté légale d'en former. »

» Tout ceci était d'autant plus contestable que les comités que le parti bonapartiste se proposait de créer dans les divers quartiers de Paris devaient tous être rattachés les uns aux autres par un même but, par des statuts identiques, et aboutir à un conseil central de pétitionnement pour l'appel au peuple...

» C'est dans ces conditions qu'à la fin de 1874 a été fondé le « comité de l'appel au peuple, » qui a eu plus tard une notoriété judiciaire sous le nom de comité Moureau. Permettez-moi de vous lire les statuts de ce comité, dont on a trouvé de nombreux exemplaires au domicile des individus chez lesquels l'autorité judiciaire a fait des perquisitions au mois de juin dernier :

STATUTS DU COMITÉ ÉLECTORAL DE L'APPEL AU PEUPLE.

Comité électoral de l'appel au peuple par voie de plébiscite.

Statuts approuvés en assemblée générale, le 9 janvier 1873.

« Messieurs,

» En prévision des prochaines élections à l'Assemblée nationale, les soussignés ont pensé qu'il était utile de se constituer en comité pour centraliser les votes et connaître les mérites des candidats; convaincus que de l'appel au peuple seul peut sortir le gouvernement qui donnera à la France les conditions de sécurité, de stabilité indispensables aux intérêts de tous, les membres du comité ne porteront leurs voix que sur les candidats qui s'engageront à soutenir l'appel au peuple par voie de plébiscite. »

TITRE Ier.

But et organisation du comité.

« Article 1er. Il est formé un comité directeur, composé de dix membres choisis indistinctement dans les divers arrondissements de Paris.

» Art. 2. Ce comité provoque la formation de comités d'arrondissement, avec lesquels il se tient en communication. Il se met en rapport avec les comités de département, fondés également sur le principe de l'appel au peuple.

» Il décide l'impression des brochures, manifestes et publications, destinés à propager le mouvement légal de l'appel au peuple.

» Art. 3. Les comités d'arrondissement se composent :

» 1° D'un délégué choisi par le comité directeur;

» 2° De quatre membres au moins, pris, autant que possible, dans chacun des quartiers de l'arrondissement, sous sa responsabilité personnelle.

» Art. 4. Le délégué d'arrondissement convoque les réunions des délégués de quartier.

» Il reçoit les communications du comité directeur et a seul mission de les transmettre au comité d'arrondissement. Il doit se tenir en communication assidue avec les membres du comité directeur qui lui seront désignés, afin de lui transmettre tous les renseignements intéressant le succès de l'œuvre, et recevoir les instructions du comité directeur.

» Art. 5. Les délégués de quartier se mettent en rapport direct avec les électeurs, organisent eux-mêmes, dans leur quartier respectif, des sous-comités et provoquent l'admission de tous les partisans de l'appel au peuple direct.

» Art. 6. Les frais de propagande et d'élection sont couverts par des dons volontaires et par une cotisation mensuelle.

» Cette cotisation est ainsi fixée :

» 1° Pour les membres du comité directeur, pour le premier mois, 10 francs; pour les mois suivants, 5 francs;

» 2° Pour les délégués d'arrondissement, par mois, 2 francs;

» 3° Pour les membres adhérents, par mois, 0 fr. 50.

TITRE II.

Administration.

» Art. 7. Le comité directeur choisit dans son sein une commission exécutive, composée de cinq membres et du secrétaire du comité directeur.

» Art. 8. Cette commission est chargée de pourvoir à l'administration intérieure, de centraliser les cotisations, d'en régler l'emploi, à charge par elle d'en justifier au comité directeur.

» Art. 9. Chaque délégué de quartier sera muni d'un carnet où tout adhérent inscrira le montant de son versement et apposera sa signature. Chaque mois, le montant des cotisations sera remis, avec le carnet, au délégué d'arrondissement.

» Celui-ci, à son tour, opérera la remise des fonds et des carnets à la commission exécutive, et il lui sera donné décharge des fonds versés sur le carnet même.

» A cet effet, la commission exécutive se réunira extraordinairement le deuxième jeudi de chaque mois, de huit heures à dix heures du soir.

» Art. 10. Les délibérations seront prises à la majorité des voix. La présence de trois membres pour la commission exécutive et celle de sept pour le comité directeur suffiront pour rendre les délibérations valables.

» *Délibéré en assemblée générale du 9 janvier* 1873. »

» Je vous prie de retenir cette date, parce que, à ce moment, il n'y avait aucune période électorale qui fût ouverte à Paris, et que les immunités électorales, au point de vue du droit de réunion et d'association, ne couvraient à aucun titre le comité dont je viens de vous lire les statuts.

» Cette assemblée générale dont il est question était composée des adhérents groupés dans les petites réunions de quartier qui avaient commencé à se former en 1872, et dont je vous parlais tout à l'heure. Vous remarquerez également ces expressions des statuts :

« En prévision des prochaines élections à l'Assemblée nationale. » C'était là, vous le voyez, un comité dissolutionniste. On attendait, en effet, dans le parti, la dissolution de l'Assemblée nationale; on y poussait même, pendant que les rares bonapartistes siégeant à l'Assemblée nationale en étaient encore à l'attitude de conservateurs troublés par la seule idée d'une séparation prématurée des représentants du pays.

» Après la formation de ce « comité directeur, » le mouvement de création de comités de quartier s'accéléra. Au mois de mars ou d'avril 1873, un événement, celui-ci réellement électoral, vint rendre licite la création de comités temporaires et aider beaucoup à l'organisation indiquée dans les statuts du 9 janvier. Je veux parler de la candidature du colonel Stoffel. Le parti bonapartiste saisit cette occasion de grouper les réunions qui existaient dans les quartiers de Paris; il en créa de nouvelles, et il les fit concourir au service de la candidature du colonel Stoffel. L'insuccès de cette campagne électorale prouve que cette organisation impérialiste à Paris n'avait pas, à cette époque, une très-grande puissance. D'ailleurs, je me hâte de le dire pour rassurer la commission, dans le cas où elle aurait besoin de l'être, si les efforts tentés depuis ont été considérables, si on les a multipliés sous toutes les formes, les résultats sont restés très-disproportionnés avec l'activité déployée. A l'occasion de cette candidature Stoffel, un homme qui occupe dans notre armée navale un rang très-élevé, mais que toutes ses affections attachent à la cause bonapartiste, et auquel son état d'officier général en disponibilité laisse une grande latitude d'action, l'amiral Choppart, eut sur le développement des comités impérialistes une influence prépondérante

» Ces comités, après la défaite électorale du colonel Stoffel, continuèrent à fonctionner avec une très-grande activité. Ils se ressemblaient à peu près tous; cependant on me signala parmi eux une espèce de société secrète, à la tête de laquelle se trouvait un individu du nom de Rouffie, ancien agent de police après le 4 septembre, et qui en a été expulsé depuis comme agent bonapartiste.

» Cette société avait pris le nom des Douze apôtres, car beaucoup de mots et de choses respectables ont été profanés par l'emploi qu'en ont fait certains agents bonapartistes. Elle servait à recruter une foule d'adhérents dont on donnait les noms aux organisateurs des comités : M. Amigues, le colonel Piétri, etc.

» Un nommé Soustrot, l'un de ces « douze apôtres, » écrit à Rouffie, à la date du 12 mars 1874, la lettre suivante :

« Mon cher Rouffie,

» Plusieurs de nos amis, ne pouvant pas se réunir lundi, moi compris, en raison de ma fin de mois qui s'avance à grands pas, je viens vous en informer, afin que nous remettions cela à un autre jour. J'irai vous serrer la main et recauser de nos petites affaires jeudi matin de neuf à dix heures, le 2 avril, si vous n'avez rien qui vous oblige à sortir ce jour-là.

» Je vais ce matin chez l'apôtre Mesland, qui est un de ceux qui ne pourront pas venir lundi.

» Bien à vous d'amitié.

» SOUSTROT. »

» Voici, d'ailleurs, la liste de ces « douze apôtres, » tous gens très-mêlés à la formation des comités de quartier et à toutes les démonstrations bonapartistes :

» Rouffie, Soustrot, Frère, Faivre, Fromentault (aîné), Carodant (aîné), Decamp, Derogy, Leprince, Monchoux, Grimbaut, Mesland (aîné).

» Les pièces qui sont entre les mains de la justice permettent de mesurer l'étendue de cette organisation au mois de juin 1874.

» On y trouve des états de personnes dont l'influence et le concours paraissaient aux meneurs du parti pouvoir être utilisés à l'occasion d'un plébiscite; des listes indiquant la composition de nombreux comités de quartier, souvent avec l'indication du nom de l'agent qui les avait formés; la liste des membres d'un comité dit « des divers quartiers de Paris, » où figurent réunis la plupart des fondateurs des « comités de quartier » proprement dits. On voit un registre où sont inscrits les noms des adhérents les plus sûrs; de ceux sur lesquels on croyait pouvoir exercer l'action la plus directe dans une heure de crise, registre tenu et conservé par M. Jules Amigues.

» Je ne puis que donner à la commission ces indications générales. Elle appréciera les conséquences qu'elle doit en tirer.

» J'arrive, messieurs, à une question que je n'ai, jusqu'ici, qu'effleurée et que j'ai maintenant à creuser.

» Je vous ai dit que le comité central de l'appel au peuple, ce comité dont l'existence était impliquée par les statuts du 9 janvier 1873, et dont M. Moureau avait été nommé président, avait sous sa haute direction tous les comités de quartier. J'ai ajouté que ce comité central était en relation avec les comités de quartier, par l'intermédiaire de leurs agents fondateurs.

» Je vais l'établir par quelques documents significatifs.

» Je citerai d'abord une lettre de M. Moureau, sans date, adressée à M. Lebrun de Rabot, celui qui était chargé d'organiser le faubourg Saint-Germain. Elle porte en tête, gravée sur le papier, l'inscription habituelle de « Vive l'empereur. » Le texte indique qu'elle a été écrite peu de temps après le départ du pèlerinage en Angleterre du 16 mars 1874.

« Cher colonel et ami,

» Merci mille fois de votre dévouement, sur lequel tout le monde devrait prendre exemple; les hommes comme vous sont malheureusement trop rares, et notre cher prince ne devrait être entouré que de dévouements semblables au vôtre.

» Cependant il ne faut pas nous décourager; il faut nous multiplier, afin de combler, si cela est possible, les lacunes causées par le manque d'activité de certaines personnes qui devraient apporter tous leurs soins à notre chère cause.

» J'ai l'espoir que vous serez des nôtres pour notre voyage du 16, car ce serait pour moi tout particulièrement une grande peine de ne pas vous voir dans nos rangs, vous qui avez si vaillamment porté notre drapeau; laissez-moi donc espérer que vous pourrez nous accompagner.

» Tout à vous d'amitié.

» J. MOUREAU. »

» Voici, d'autre part, des invitations adressées par M. Moureau, comme président du comité de pétitionnement de l'appel au peuple, à M. Jules Amigues et à M. Perron, pour les prier d'assister à un banquet donné aux principaux fondateurs des comités de quartier à la suite du pèlerinage du 16 mars :

« Paris, 8 avril 1874.

» Monsieur Perron,

» M. Moureau, président du comité de pétitionnement de l'appel au peuple, vous prie de vouloir bien lui faire l'honneur de venir déjeuner dimanche, 12 avril, à onze heures, restaurant Gilet, porte Maillot.

» Veuillez agréer, etc.

» *Signé :* J. MOUREAU. »

» La lettre envoyée à M. Jules Amigues est identique.

» La justice a, d'ailleurs, en sa possession beaucoup de pièces de même nature, concourant toutes à établir le lien entre le comité Moureau et les comités de quartier. Je n'en citerai qu'une, adressée à M. Cornet, vice-président du comité central de l'appel au peuple, en date du 25 décembre 1873, et trouvée chez M. Amigues. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le vice-président,

» Le comité ouvrier, siégeant 147, rue Marcadet, à Montmartre, vous prie de vouloir bien lui faire l'honneur d'assister à sa prochaine séance, qui aura lieu mercredi prochain, 24 courant, à neuf heures du soir. MM. J. Amigues et Rouillier doivent s'y trouver.

» Veuillez, etc.

» *Le président de la réunion Marcadet,*

» *Signé :* GENLIS. »

» Rouillier était le trésorier du comité central. J'ajoute qu'en haut de la lettre était collé un timbre portant les mots : « Appel au peuple, tout pour le peuple et par le peuple, etc., » encadrant une photographie du prince impérial.

» Mais ce qui est le plus intéressant, c'est de savoir si l'action de ce comité, présidé par M. Moureau, se rattachait ou non à celle du comité présidé par M. Rouher et faisait ou non partie de la même organisation. Il me paraît impossible d'en douter quand on a sous les yeux des pièces comme celles-ci :

» 1° Lettre écrite par M. Moureau à M. Mansard, le secrétaire du comité Rouher, l'archiviste de ce comité, l'intermédiaire habituel de ses communications avec le dehors :

« Paris, 13 janvier 1874.

» Cher monsieur,

» Je vous adresse M. Rouillier, trésorier de notre comité, vous priant de vouloir bien lui remettre les diverses petites choses qu'il vous demandera; nous sommes assaillis de demandes.

» Tout à vous.

» MOUREAU. »

» Ainsi, c'est comme trésorier du comité Moureau que Rouillier est envoyé chez Mansard, où il allait, sans doute, chercher des brochures et des images que faisait fabriquer le comité Rouher.

» 2° Lettre de M. le duc de Padoue, un des membres principaux du comité de la rue de l'Elysée, au colonel Piétri, dont vous savez le rôle dans le fonctionnement de l'organisation relevant du comité Moureau :

« 6 mai 1874.

» Mon cher colonel,

» Je vous envoie la lettre ci-jointe, signée B..., et une liste de noms. Ne connaissant pas le signataire de cette lettre, je m'abstiens de lui répondre avant d'en avoir conféré avec vous; d'ailleurs, le mieux est de ne pas écrire.

» Bien cordialement à vous.

» A. DE PADOUE. »

» Le conseil qui terminait cette lettre était excellent. Peut-être M. le duc de Padoue aurait-il mieux fait de prêcher d'exemple.

» 3° Enfin, une lettre du principal secrétaire de M. Rouher, M. Théophile Gautier; la lettre est adressée au colonel Piétri, sans date :

« Mon cher colonel,

» Je vous adresse M. C..., ancien militaire, qui habite le Ve arrondissement et qui pourra peut-être vous être utile. Sondez-le; je le crois honnête et dévoué.

» Je vous serre la main.

» THÉOPHILE GAUTIER. »

» Voici maintenant une adresse dont le brouillon a été trouvé chez M. Amigues, au cours des perquisitions. Elle est écrite au nom du comité central, présidé par M. Moureau, c'est-à-dire de ce comité auquel aboutissait et duquel procédait le fonctionnement des comités bonapartistes de Paris. Rédigée à l'occasion du 1er janvier 1874, elle était destinée à M. Rouher :

L'ESPÉRANCE NATIONALE

Journal politique et littéraire quotidien.

19, rue Paul-Lelong.

ADMINISTRATION.

« Monsieur,

» Le comité de l'appel au peuple, réuni rue Jean-Jacques-Rousseau, 51, sous la présidence de M. Moureau, a l'honneur de vous exprimer, à l'occasion du nouvel an, ses vœux les plus sincères et ses sentiments les plus dévoués.

» Le comité de l'appel au peuple est, comme vous le savez, composé de citoyens honnêtes, appartenant à diverses professions, plus spécialement au commerce et à l'industrie. Tous aiment ardemment leur pays; tous sont attachés aux principes d'ordre, qui sont, comme vous l'avez si bien dit, la garantie des droits de chacun, et qui ne sont pas moins nécessaires au bien-être que la liberté, puisqu'il n'est, sans eux, ni confiance assurée, ni travail continu, ni prospérité durable; tous enfin sont animés du respect de la loi et convaincus que, dans notre droit social moderne, nulle loi n'est viable si elle n'émane et ne procède de la souveraineté nationale; tous sont pénétrés de la pensée que les bienfaits de l'ordre et la vertu de la loi ne sauraient être restaurés en France que par l'appel au peuple.

» Sous l'inspiration de ces sentiments, les membres du comité de l'appel au peuple vous supplient, monsieur, d'agréer ici leurs chaleureuses félicitations pour l'énergie et pour l'ampleur avec lesquelles, tout récemment encore, vous avez défendu cette grande cause devant l'Assemblée de Versailles et sous le regard du monde. Ils saluent en vous l'homme de grand talent et de noble caractère, qui sera leur chef respecté, leur chef unique, tant que vous n'aurez pas déposé le mandat dont vous ont revêtu de cruelles circonstances, et ils vous prient d'agréer l'assurance de leur dévouement absolu envers leur pays, de leur obéissance absolue envers vous-même, bien assurés que ni le pays ni vous ne sauraient leur demander quoi que ce soit de con-

traire à l'ordre et à la loi, à la justice et à l'honneur.

» Nous sommes, monsieur, avec le respect le plus affectueux et le plus profond, vos serviteurs.

» Veuillez agréer, monsieur, l'hommage de notre inébranlable attachement et de notre profond respect. »

» C'est ici le lieu de vous entretenir d'un incident traité longuement et tout à fait dénaturé dans une brochure que M. Jules Amigues a publiée dernièrement sous ce titre : *Aveux d'un conspirateur*, brochure pleine d'utiles enseignements et qui a ce mérite spécial, m'a-t-on assuré, que ses épreuves ont été revues par M. Rouher lui-même.

» Dans ce volume, très-curieux à plus d'un titre, M. Amigues raconte que le préfet de police, mis au courant, par lui et ses auxiliaires, de l'organisation des comités bonapartistes dans Paris, l'avait jugée légale; il ajoute que, à la suite des déclarations qu'il avait reçues de lui et de M. Moureau, le préfet de police n'avait pas hésité à leur exposer ses sentiments sur la situation du pays, et à leur faire connaître ses préférences et celles du gouvernement pour le parti bonapartiste, le seul des partis conservateurs qui représentât encore une force en France. A cette œuvre d'imagination je vous demande la permission d'opposer la vérité dans toute sa simplicité. La préfecture de police, vous le verrez tout à l'heure par les documents que je vous communiquerai, quelque bonne garde qu'elle fasse autour d'elle, est souvent exposée à des indiscrétions. Les directeurs du parti bonapartiste ne négligent rien pour arriver à savoir dans quelle mesure elle est informée du travail auquel ils se livrent, etc. Grâce à leurs agents, ils avaient su que la préfecture de police était au fait de l'existence de leurs comités. A la suite de ces révélations, M. Jules Amigues, qui ne faisait pas partie nominalement du comité de l'appel au peuple, mais qui était son principal recruteur, se présenta dans mon cabinet avec M. Moureau, président de ce comité. Ces messieurs m'exposèrent (c'était, je crois, au mois de février 1874) qu'ils avaient fondé à Paris un comité ne comptant pas même vingt personnes, que ce comité était absolument isolé, et qu'il n'avait d'autre but que de recueillir des signatures sur des feuilles de pétitionnement qu'on me montra et dans lesquelles on demandait à l'Assemblée de vouloir bien recourir à l'appel au peuple. Je compris tout de suite que le seul but de ces messieurs était de savoir dans quelle mesure je connaissais leur organisation, et de se donner un air de bonne foi en cas de poursuites judiciaires.

» Je me bornai à leur dire que rien n'était plus respectable que le droit de pétition; qu'en ce qui concernait le droit d'organiser des comités pour faciliter le pétitionnement, c'était là une question que je réservais absolument; que, dans tous les cas, s'ils procédaient comme ils le prétendaient, c'est-à-dire si leur comité était de moins de vingt personnes, sans lien avec d'autres comités, je ne connaissais pas, dans le répertoire des lois, de disposition qui permît de les atteindre. Mais je ne leur laissai pas ignorer que je ne pouvais croire à leur déclaration; que je savais qu'ils étaient tous deux, non pas les représentants d'un comité de moins de vingt personnes, poursuivant, par l'exercice du droit de pétition, une solution politique, mais les représentants d'une organisation bien différente et d'une tout autre nature. Je fis observer à M. Jules Amigues que sa venue même, en compagnie de M. Moureau, était une preuve certaine que je n'avais pas l'honneur de recevoir les mandataires d'un comité fonctionnant dans les conditions qui m'étaient indiquées; que je n'avais pas à entrer dans les détails de ce que je connaissais, ni à leur exposer mon opinion sur la légalité de leur œuvre politique; que tout ce que je pouvais faire, c'était de les engager, M. Moureau et lui, à ne pas prendre pour la reconnaissance d'un droit ce qui, jusque-là, n'avait été, de la part du parquet, qu'une tolérance qu'il ne m'appartenait pas d'apprécier. Ce sont les expressions que je crois avoir employées dans cette conversation. Ces messieurs se retirèrent, et, très-peu de temps après, comme ils n'étaient pas dans la disposition d'esprit où ils se sont trouvés plus tard, et qui a amené M. Jules Amigues à publier cette brochure dont je vous ai parlé, ils imaginèrent de dresser un acte fictif de dissolution du comité central de l'appel au peuple. Je dis un acte fictif, parce que le travail du comité a continué après cet acte de dissolution exactement comme auparavant, et que l'organisation en a été maintenue. Les membres du comité central écrivirent, le 4 mai 1874, à M. Moureau une lettre ainsi conçue :

« Paris, le 4 mai 1874.

» Cher président et ami,

» Le comité de pétitionnement de l'appel au peuple, que vous dirigiez avec tant de tact et de désintéressement, nous semble avoir rempli la mission que nos amis lui avaient confiée.

» Les feuilles destinées à recevoir les signatures des nombreux partisans d'un appel à la nation ne sont pas encore toutes revenues, il est vrai, mais ces dernières vous parviendront naturellement et pourront, sans notre participation, être remises par vous, comme président du comité, au groupe des députés qui représentent ce principe.

» Dès lors, et après nous être consultés, nous ne croyons pas qu'il soit utile de nous réunir.

» Nous pensons, au contraire, comme vous, que, sans nous exagérer notre importance, il est préférable que nous recouvrions notre entière liberté d'action.

» Nous venons donc, cher président, vous prier de recevoir notre démission collective, et, comme conséquence, de vouloir bien considérer comme dissous le comité auquel nous nous honorerons toujours d'avoir appartenu et qui a rendu, sous votre habile et intelligente direction, tous les services qu'on était en droit d'attendre de lui.

» Hommes d'ordre avant tout, si nous désirons employer cette liberté d'action que nous recouvrons aujourd'hui au triomphe des idées de souveraineté nationale, c'est à la condition de respecter les pouvoirs de l'illustre maréchal, compagnon d'infortune de notre regretté empereur, et de nous renfermer dans les limites tracées par la loi.

» Cette lettre, que nous avons signée en double expédition, vous permettra de prendre les dispositions nécessaires pour bien établir que l'honorable président du comité reste seul chargé de ce que nous devions terminer.

» Permettez-nous, cher président, de vous exprimer toute notre reconnaissance pour le dévouement réel et si accentué dont vous donnez chaque jour de nouvelles preuves, et de vous offrir l'expression de nos sentiments les plus affectueux. »

(*Suivent les signatures.*)

» Vous voyez que cette lettre était écrite en vue de la publicité qu'elle pourrait recevoir à un moment donné, si la justice ou l'administration croyait devoir agir contre l'organisation bonapartiste à Paris.

» Le président se hâta de répondre à M. Brunox, un des membres du comité, la lettre que voici :

« Paris, 12 mai 1874.

» *A M. Brunox, à Versailles.*

» Mon cher collègue,

» Je viens vous accuser réception de la lettre collective que vous m'avez fait l'honneur de me remettre le 11 courant, m'informant de votre démission de membre du comité de pétitionnement de l'appel au peuple, ainsi que de celles de :

» MM. Barré, Ad. Ariste, Greffier, Mesland (aîné), Le Vayer, Pelatane, Commelin, Brossel, Rouillier, Gentès, Soustrot frères, de Bettignie.

» Le but que s'était proposé le comité étant rempli, je pense, ainsi que vous, que notre tâche est terminée quant à présent, sauf, s'il y a lieu, à reconstituer plus tard le comité, soit pour des élections ou pour l'appel au peuple.

» J'accepte donc votre démission, ainsi que celle de ces messieurs, vous remerciant du concours dévoué que tous vous avez bien voulu me prêter, persuadé que votre dévouement à la cause que nous avons servie ensemble et que nous ne cesserons de servir ne se ralentira pas un instant.

» Veuillez, je vous prie, recevoir pour vous et ces messieurs mes bien sincères remercîments, pour les témoignages d'estime et d'amitié dont vous voulez bien m'honorer, et me croire toujours votre ami dévoué.

» *Signé :* J. MOUREAU. »

» D'ailleurs, messieurs, à l'époque de cette dissolution, fictive ou non, le résultat essentiel qu'on avait eu en vue était obtenu. On était parvenu à créer à Paris des cadres bonapartistes, à mettre aux mains des principaux agents des listes d'adhérents divisées par rues et par quartiers, et qui pouvaient être consultées en toute occasion pour le service de la cause. On avait multiplié les instruments de propagande, on les avait façonnés à l'obéissance. Vint la cérémonie du rétablissement de la colonne Vendôme; comme le prévoyait le colonel Piétri dans la lettre que je vous ai lue tout à l'heure, on était en mesure de conduire une manifestation sur la place et d'en obtenir des acclamations bonapartistes. Or, c'était le but poursuivi. L'appel au peuple n'était qu'une apparence; la vérité, c'était le désir d'arriver, par un moyen ou par un autre, à la restauration impériale.

» Vous avez vu, messieurs, un article des statuts qui indique que le comité Moureau, en même temps qu'il devait créer des comités d'arrondissement et de quartier à Paris, devait se mettre en relation avec les comités départementaux. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu une action du comité Moureau en dehors de Paris dans les termes de l'article 3 des statuts. En effet, les listes de pétitionnement, imprimées par les soins de ce comité, ont été envoyées à des agents en province. Un certain nombre de membres de ce comité, agents principaux du parti bonapartiste, se sont mis en relation, dans un but de propagande, avec des personnes opérant dans les départements. Ainsi, j'ai eu entre les mains des pièces saisies chez les organisateurs du mouvement bonapartiste à Paris et qui contiennent l'indication positive de relations avec des agents bonapartistes opérant dans les départements; ceci à côté, sinon en dehors du système qui aboutit au comité de M. Rouher.

» Voici, à titre de spécimen, une lettre écrite par un M. L.... d'Auxerre, adressée à M. Perron.

« Auxerre (Yonne), 12 janvier 1875.

» Monsieur,

» Dans les premiers jours de décembre, j'ai eu l'honneur de vous adresser une lettre demeurée sans réponse; M. Larabit, de son côté, m'annonçait, peu de jours auparavant, un paquet qui ne m'est pas arrivé; de telle sorte qu'assailli de demandes réitérées, force m'a été de m'adresser à la librairie Amyot. Deux envois que j'ai reçus n'ont fait que me glisser des mains.

» Bref, monsieur, l'effet produit dépasse toute attente. Des efforts opérés sur une certaine échelle agiraient d'une manière appréciable sur l'opinion de ce département, dévouée, mais complétement abusée par les Basiles du 4 septembre. On assure qu'un comité de distribution fonctionne à Paris; on cite même son nom : « l'Abeille. » Cela étant, j'oserai vous demander de m'accréditer auprès de lui, sinon il serait très-utile de décider M. Amyot à expédier à la commission à un libraire d'Auxerre, aux conditions d'usage, 30 ou 25 pour 100 de remise. Ce libraire, M. X..., timoré à l'excès, craint de faire la demande lui-même et veut pouvoir répondre en conséquence aux interpellations possibles de certains énergumènes, ses clients.

» En tout état de cause, veuillez recommander, monsieur, de ne rien envoyer à mon adresse. Le journal que je rédigeais avant le 4 septembre m'a donné une sorte de notoriété qui réclame une certaine prudence. Plus d'une fois, d'ailleurs, j'ai dû suspecter le service de la poste. Aussi ai-je recours, à l'occasion, à un intermédiaire, M. C..., parfumeur, sous le couvert duquel je vous demande de vouloir m'écrire ou me faire écrire.

» Agréez, monsieur, etc.

» *Signé :* J. L.... »

» J'ai eu aussi connaissance de pièces, les unes recommandant à Moureau de se mettre en rapport avec telle ou telle personne, de tel ou tel département, indiquée comme pouvant être un des agents utiles de propagande; les autres adressées à Cornet ou à Amigues, et leur donnant les renseignements les plus détaillés sur la situation de certains départements, comme l'Hérault et Eure-et-Loir, et leur indiquant les plus sûrs moyens d'y faire une propagande utile.

» J'ai retenu également une lettre de ce Guéneau, dont vous avez entendu tout à l'heure les rapports. Elle demande au colonel Piétri des « instructions » pour le beau-frère de Guéneau, qui part pour la Haute-Garonne. Elle fait connaître au colonel Piétri que Guéneau n'a pas encore reçu de réponse du Cher.

» Voici enfin deux documents très-précis. L'un est une circulaire signée d'un certain nombre de membres du comité Moureau, distribuée non-seulement à Paris, mais aussi dans les départements; cette circulaire est ainsi conçue :

« Paris, le septembre 1873.

» Monsieur,

» Justement préoccupés des souffrances du pays et des périls que la division des partis pourrait lui faire courir, un certain nombre d'hommes de cœur ont pris l'initiative d'une demande aux pouvoirs publics, afin d'obtenir l'appel au peuple.

» Nous prenons, en conséquence, la liberté de vous adresser la déclaration de droits ci-jointe, en vous priant de vouloir bien recueillir le plus grand nombre possible d'adhésions, et de la retourner, avant le 1er novembre, à M. Moureau, 57, rue de Rivoli, à Paris.

» Veuillez agréer, etc.

» J. MOUREAU, négociant à Paris; E. LACHAUD, négociant à Paris; PELATANE, négociant à Paris; CORNET, fils, négociant à Paris; BRUNOX, propriétaire à Versailles.

» (Lithographie H. Meyer, 49, rue de Richelieu, à Paris.) »

» L'autre document est une lettre écrite du village de l'Orne à un sieur Faivre, un des « douze apôtres. » Dans cette lettre, l'agent bonapartiste rend compte de ses efforts pour obtenir des signatures sur les feuilles de pétitionnement de l'appel au peuple dans le département de l'Orne, et renvoie celles qui lui sont adressées par Faivre et le lieutenant-colonel Lebrun de Rabot :

« Monsieur Faivre,

» Je me suis empressé de faire remplir la feuille 1227; mais vous ne pouvez vous imaginer le mal que l'on a à le faire, car plus des deux tiers ne savent pas signer, et beaucoup, animés des meilleures intentions, sont longs à se rendre compte de ce qu'on leur demande; mais, quand ils ont saisi, ils sont contents et s'empressent de signer, ou font mettre leurs noms par leurs amis. Les habitations sont disséminées, et il faut faire quelquefois 4 ou 5 kilomètres pour avoir dix signatures.

» Enfin, après avoir fait mon possible, je vous adresse cette feuille et celle de M. le colonel Lebrun de Rabot, qu'il m'avait remise (nº 1647), que je vous prie de lui remettre.

» Ce qui me plaît, c'est que les huit dixièmes de la population de cette contrée désirent l'ordre, la paix et le prince...

» *Signé :* L... »

» Il ne me reste plus à vous faire connaître qu'une dernière partie de cette organisation bonapartiste à Paris; c'est celle qui a trait à la police particulière du comité.

» Dès l'origine, dans la composition du comité directeur qui se réunissait chez M. Rouher, vous avez vu le nom de M. Piétri, le dernier préfet de police de l'Empire. Il fut, avec MM. Rouher, Conti et Chevreau, un des quatre premiers membres du comité directeur.

» M. Piétri était resté en rapports fréquents avec quelques-uns de ses principaux confidents et collaborateurs politiques à la préfecture de police, qu'ils avaient quittée après le 4 septembre. Je n'en citerai que deux : M. Lagrange, dont la commission connaît le rôle dans le fonctionnement de la police impériale, et M. Mouton, personnage de notoriété moindre, mais mêlé, comme chef du cabinet de M. Piétri, à bien des choses de police. Ces messieurs se sont employés à retrouver et à réunir les anciens agents éloignés de l'administration à raison de leur rôle sous le régime impérial. La police du château, ceux qu'on nommait « les Corses » leur ont fourni de nombreuses recrues. Ils ont peu à peu composé un personnel d'agents qui fait des rapports, se livre à des surveillances, contrôle et contrecarre la police officielle, et fait entre temps le plus de propagande possible sous toutes les formes. Il y a là un véritable service organisé, qui aboutit au cabinet de M. Rouher par l'intermédiaire de M. Piétri. Que M. Rouher se serve de cette police occulte, j'en ai la preuve par deux pièces saisies chez Rouffie, devenu l'un des principaux rouages de cette organisation, depuis qu'il avait été chassé de la préfecture de police, à la suite d'indiscrétions commises au moyen de documents que sa fonction seule mettait à sa disposition.

» Ces deux pièces sont des lettres adressées à M. Rouher et portant en tête, inscrites par les secrétaires de M. Rouher, et sur son ordre, les mentions suivantes :

» La première :

« Communiquer à M. Piétri; je ne crois pas qu'il y ait lieu de répondre à cet individu. »

» La seconde :

« Faire prendre des renseignements par M. Lagrange. »

» Le mécanisme de police avait très-régulièrement fonctionné. Le cabinet de M. Rouher avait transmis les lettres à M. Piétri et à M. Lagrange. Ceux-ci les avaient remises, pour les enquêtes à faire, à Rouffie. C'est ainsi qu'il en était détenteur au moment de la perquisition faite à son domicile.

» Voyons ces lettres.

» D'abord celle portant en marge la note :

« Communiquer à M. Piétri; je ne crois pas qu'il y ait lieu de répondre à cet individu. »

« Paris, 8 juin 1874.

» Monsieur Rouher,

» Je viens, par la présente, vous exposer les motifs de ma démarche près de vous; étant dévoué à la cause du prince impérial, je désire être un de vos agents, et j'ai la prétention de me rendre utile au parti bonapartiste; d'abord, j'ai un programme que je me suis tracé, faire de la propagande dans le commerce. J'en ai la facilité; sous prétexte de publicité d'un annuaire commercial, il m'est facile de m'introduire dans les syndicats ouvriers, faire partie des sociétés de secours mutuels, fréquenter les sous-officiers de l'armée. Je crois que c'est là un bon moyen pour avoir des partisans chez les soldats. Enfin, mon but serait de travailler à faire des élections favorables au parti du jeune prince, soit en vue des élections partielles, soit en vue de l'appel au peuple. Presque toute la magistrature et la plupart des avocats les plus célèbres du barreau sont pour le prince; le clergé se partage entre Henri V et le prince impérial; l'état-major de l'armée ne forme que deux fractions : la principale est pour le prince impérial, l'autre est pour les princes d'Orléans; quant aux républicains, ils sont peu nombreux; le personnel administratif voit chaque jour s'augmenter le nombre des partisans de la cause napoléonienne. Enfin, M. Thiers est tombé, M. de Broglie est tombé; je crois qu'il est temps de se remuer.

» Je crois que M. le duc de Magenta, dans son intégrité de soldat et d'honnête homme, ne ferait pas d'opposition au jeune prince. A Paris, j'ai déjà entendu dire à beaucoup de commerçants : « Je ne serais pas opposé à la dynastie du prince impérial. »

» Je fréquente les cours de la Sorbonne : en sortant du cours, nous causons politique; il s'y trouve des ecclésiastiques, je les trouve assez bien disposés. Tout mon temps est à votre disposition; s'il vous plaît de me donner des ordres, je les exécuterai avec promptitude.

» Je suis en attendant, monsieur, l'honneur de votre réponse,

» Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

» *Signé :* L. B..., rue...

» *P. S.* Mon fils étant employé à la préfecture de la Seine, je désire qu'il n'ait pas connaissance de cette démarche; adressez à M. B... père. »

» M. Rouher avait bien un peu raison de se défier d'un individu s'offrant pour des services aussi divers, et aussi léger dans ses appréciations, notamment en ce qui concernait l'illustre maréchal qui a reçu, avec le titre de président de la République, la garde des lois et de la France contre les entreprises des partis. Cependant, avant de rien décider, il avait voulu avoir le sentiment de M. Piétri, et celui-ci les informations de Rouffie.

» Voici l'autre lettre, qui portait en marge :

« Faire prendre des renseignements par M. Lagrange. »

» Elle avait paru plus sérieuse à M. Rouher, car les offres du signataire avaient un tout autre caractère de précision.

« Paris, 6 juin 1874.

» Monsieur,

» Je me permets de venir vous remercier de m'avoir fait savoir que ma lettre à Son Altesse impériale, à l'occasion du 16 mars, est parvenue à sa destination.

» Je profite de l'occasion pour vous demander comme une faveur quelques photographies de Son Altesse, qui me sont demandées par des amis dévoués à l'Empire.

» Je les distribuerais dans les communes que je parcours chaque matin comme colporteur de journaux. Je vois beaucoup de monde de toutes les classes, dont j'étudie les opinions.

» Je fais une propagande active, dont le succès me paraît assuré dans les communes d'Argenteuil, Colombes, Bezons, Houilles et les environs.

» Nous avons gagné beaucoup de terrain depuis quelques mois. Il serait malheureux que des imprudences de langage et des articles violents et malhabiles, comme ceux qu'on déplore depuis quelques jours dans ces campagnes, nous fissent perdre le fruit de nos démarches. Je crois pouvoir dire qu'il y a là un danger à éviter.

» Je mets au service de la cause mon dévouement et mon courage. Je suis tout prêt à faire ce qui me serait ordonné.

» Veuillez, monsieur, me dire si je puis espérer les portraits que je vous demande, et où je devrai les prendre.

» Agréez, monsieur, mes respectueuses salutations.

» *Signé :* D...

» *A M. Rouher, rue de l'Elysée.* »

» Cette police, dont vous voyez le mécanisme et la hiérarchie, avait ses ramifications jusque dans mon administration et dans les services auxiliaires de mon cabinet.

» Je ne vous fatiguerai pas par la lecture de toutes les pièces saisies chez Rouffie, et qui le prouvent surabondamment. Je me contenterai de vous en citer quelques-unes.

» Mais, d'abord, je dois vous communiquer trois observations.

» La première, c'est que la préfecture de police n'est évidemment pas la seule des grandes administrations publiques où la police bonapartiste essaye de pénétrer. La seconde, c'est que la bonne marche des affaires et la sécurité de l'Etat sont gravement compromises par de pareilles tentatives. La troisième, c'est que, Rouffie étant le seul des nombreux agents de la police bonapartiste dont nous ayons les papiers, je ne puis éclairer pour vous qu'un très-petit coin de cette organisation, dont les proportions restent difficiles à déterminer. Il y a une sorte de trouée faite dans les masses de la forêt; mais la lumière ne peut pénétrer encore dans ses profondeurs.

» Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, ce que nous savons suffit pour prouver la grandeur du danger que fait courir à l'ordre public ce fonctionnement d'une police en dehors de celle de l'Etat.

» J'arrive maintenant au fonctionnement de la propagande bonapartiste dans les départements.

» L'organisation du parti est très-diverse suivant les provinces. Très-perfectionnée dans certaines localités, elle est, dans d'autres, à l'état rudimentaire. Si, dans certains départements du nord et du centre, l'organisation est complète et remarquablement active, dans la plupart de ceux de l'ouest, du midi et surtout de l'est, elle est très-faible. Voici, d'une façon générale, ses traits principaux :

» Presque partout l'initiative de la propagande a été prise par d'anciens préfets, députés ou fonctionnaires ayant conservé, dans les départements où ils avaient représenté le pouvoir sous l'Empire, une situation et une influence. Ils étaient tout indiqués pour servir de lien entre leurs anciens administrés et le comité directeur, avec les membres duquel ils étaient naturellement en relation. Cependant, dans quelques départements, le mouvement a été commencé par des jeunes gens, les uns fils de fonctionnaires s'étant fait un renom par leur vigueur comme préfets, d'autres fils de magistrats inamovibles et restés à ce titre à la tête de grandes compagnies judiciaires. Il en est parmi eux dont les noms vous apparaissent sans que je les prononce, qui ne reculent devant aucune dépense, qui mettent leur fortune sur la carte de la restauration impériale, se souvenant de ce que certaines personnes ont gagné à ce jeu en 1851. Le comité directeur les a adoptés comme correspondants, là où les anciens préfets et députés lui faisaient défaut. En parcourant celles des pièces saisies chez Mansard dont j'ai eu communication, j'ai pu me convaincre du rôle que jouent, comme intermédiaires du comité présidé par M. Rouher, M. Guilloutet dans les Landes, M. Servatius dans l'Allier, M. Boinvilliers dans le Loir-et-Cher, M. de Bouville dans les départements qu'il a successivement administrés, M. Lezaud fils dans la Haute-Vienne, M. Janvier de La Motte fils dans Maine-et-Loire, etc. Si je voulais être complet, je serais entraîné à vous nommer tous nos départements et à vous citer tous les noms plus ou moins illustres de l'annuaire impérial. Ne croyez pas, messieurs, que ce soient là des volontaires agissant chacun à leur guise et faisant usage de leur liberté politique en faveur d'un régime regretté ou désiré. Non, ce sont les correspondants d'un comité supérieur, d'un comité rayonnant, pour me servir d'une expression employée à la tribune de la Chambre.

» Comment en douter en présence de la pièce que voici, trouvée chez M. Mansard, et probablement écrite par un membre même du comité, après avoir reçu les plaintes de quelques-uns de ces correspondants qui se croyaient négligés :

« Les correspondants du comité central en province font preuve d'un grand dévouement. Si on ne veut pas qu'ils se découragent en abandonnant le rôle actif qu'on leur demande, il est nécessaire de reconnaître leur bonne volonté par quelque témoignage de satisfaction.

» On a déjà parlé dans ce sens d'une photographie signée par le prince impérial qu'on adresserait directement de Paris aux correspondants de province. Aucune décision n'a été prise. Il serait pourtant indispensable de ne point paraître indifférent au zèle d'amis dévoués. On risquerait de perdre rapidement tout le terrain reconquis par les efforts de ceux qui ont reçu mission d'organiser les départements. »

» (Cette note est écrite sur un papier portant en tête les lettres L. et C. entrelacées.)

» Ces correspondants, dont l'existence est certaine, ont-ils ou n'ont-ils pas procédé, comme ceux de Paris, à la création de comités ?

» Je serai, sur cette question, beaucoup moins complet et précis que pour ce qui regarde la capitale; car les renseignements politiques des préfets sont concentrés au cabinet du ministre de l'intérieur. Je ne les connais que par exception. Je n'ai que les indications qui me sont fournies par les rapports des commissaires spéciaux là où il y en a, ou par les préfets, lorsque les faits politiques qui leur sont signalés ont un trait direct avec les lois de sûreté et de police. Je me bornerai, par conséquent, à vous dire ce qui est arrivé à ma connaissance sur cette question des comités bonapartistes dans les départements, par les sources d'informations qui me sont propres, vous renvoyant, pour tout le reste, à M. le ministre de l'intérieur ou à mes collègues préfets des départements.

» Dans la plupart des départements, le comité bonapartiste n'est autre que le conseil d'administration et de rédaction du journal subventionné par le comité Rouher. La correspondance des rédacteurs de ces journaux avec ce comité, telle qu'elle se révèle dans les documents consignés aux archives de Mansard, fait foi de ce que j'avance. Elle n'est, à vrai dire, qu'une suite de rapports sur les faits intéressant le parti, sur les moyens à employer pour avancer ses affaires. Il y a là telle lettre dans laquelle on voit le rédacteur en chef d'un des journaux subventionnés par le comité Rouher, caractérisant de la manière suivante la réunion d'une assemblée générale des actionnaires de ce journal :

« Mon cher monsieur Mansard,

» Nous avons eu, samedi dernier, la réunion générale de nos actionnaires. Pas un n'a manqué à l'appel, et, depuis longtemps, on n'avait pas vu dans l'Aube une manifestation bonapartiste si imposante. Je suis heureux et fier du résultat obtenu, car il est mon ouvrage exclusif....

» Ecrivez-moi quelques mots...

» Mille amitiés et dévouement sans bornes.

» *Signé :* MAZENEFF.

» Troyes, le 22 mai 1874. »

» Mais, en dehors de ces comités ayant leur siége dans les bureaux de rédaction du journal subventionné, y accumulant les brochures, les images destinées à la propagande, y préparant les manifestations du parti, il existe dans quelques départements des comités reliés entre eux et à un comité central de département.

» Je crois pouvoir citer le département de la Haute-Vienne et le département de la Côte-d'Or comme ainsi organisés, et je me fonde, pour le croire, sur des déclarations précises que m'ont faites les préfets de ces départements. Dans Seine-et-Marne, il n'y a, au contraire, à ma connaissance, qu'un comité d'arrondissement, celui de Fontainebleau, qui opère dans la ville et les environs. Ce comité est très-bruyant dans ses manifestations; je ne sais s'il est efficace dans son action. Il est présidé par M. Tristan-Lambert. J'ai entendu dire de bonne source qu'à côté du comité Tristan-Lambert, il y avait, dans Seine-et-Marne, toute une propagande où le socialisme et le bonapartisme confondaient si bien leurs langages, qu'il était difficile de distinguer l'un de l'autre. Le préfet de Seine-et-Marne pourrait mieux que moi vous édifier sur cette question. Dans les Bouches-du-Rhône et dans la Marne, les documents saisis chez MM. Mansard, Amigues, Moureau et Rouffie attestent l'existence des comités. En ce qui concerne le comité bonapartiste des Bouches-du-Rhône, je me rappelle :

» 1º Une lettre de Rouffie, indiquant que M. Lagarde a été nommé président du comité bonapartiste de Marseille;

» 2º Une lettre datée de Marseille, 28 octobre, trouvée chez Moureau, et contenant le passage suivant :

« Les partisans de l'appel au peuple ont fondé un cercle appelé le Cercle gaulois. Il compte quatre cents adhérents, ouvriers, industriels, commerçants, banquiers, armateurs, et s'est ouvert rue de Noailles, sous la présidence morale du prince impérial, sous la présidence réelle de M. Campi, officier de la Légion d'honneur, et la présidence honoraire de M. Lagarde, ancien maire de Marseille. »

» 3º Une lettre du 15 avril 1874, écrite à M. Rouher par le comte Caccia, dont j'extrais les passages suivants :

« Monsieur le ministre,

» La puissance avec laquelle le parti bonapartiste s'affirme depuis quelque temps en France s'est particulièrement fait sentir à Marseille. De la situation passive où ils se trouvaient naguère, les amis de l'Empire sont prêts à devenir une force active et énergique.

» Le Cercle gaulois est un point de ralliement d'une haute importance, un centre d'où rayonnera une vitalité féconde, le jour où une lutte électorale, plébiscitaire ou autre sera engagée. Grâce à ce lieu de réunion, nous commencerons à nous voir, à nous connaître, à nous compter...

» En un mois, le Cercle gaulois a été créé, malgré des difficultés qu'on avait crues insurmontables; en vingt jours, notre parti possédera ici le drapeau qui lui manque, c'est-à-dire un organe dans la presse provençale. S'il en est ainsi, votre nom, si cher à nos cœurs, sera de nouveau acclamé par tous ceux qui regrettent, qui aiment, qui désirent, qui veulent l'Empire et qui savent fort bien que vous en êtes l'illustre précurseur.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, les hommages de mon plus profond respect.

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Comte JOSEPH CACCIA. »

» Vous remarquerez qu'elle est adressée à M. le ministre. »

» Pour le département de la Marne, certaines pièces saisies chez Amigues sont plus significatives encore. Elles établissent le fonctionnement de comités fondés sous l'inspiration d'un sieur Laviarde, un des organisateurs des comités parisiens, celui que, dans une lettre du 26 juin, Moureau présentait à Mansard sous le titre de « président du comité rémois. » Je me souviens aussi d'une lettre curieuse écrite à Amigues par un sieur M..., qui signe : « Fondateur de la Société napoléonienne, » et de procès-verbaux de réunions tenues dans certains villages, notamment à Fleury-la-Rivière, réunions où l'Empire aurait été acclamé, à en croire les procès-verbaux dressés par M... et envoyés à Amigues.

» Je suis disposé, malgré ces faits et certaines apparences, à croire que, dans la majorité des départements, en mettant de côté l'organisation constituée dans les bureaux de rédaction des journaux subventionnés par le comité Rouher, on ne trouverait pas de comités proprement dits.

» C'est ainsi que, dans la Somme, dont je vous ai parlé hier incidemment, à l'occasion de l'emploi de timbres portant la mention de « comité impérialiste, » j'estime qu'il n'y a pas de comité, au sens ordinaire et légal du mot. Cela n'empêche pas la propagande de se faire sur l'échelle la plus étendue, sous l'influence d'agents isolés, en correspondance directe avec Paris et Chiselhurst. Ceux qui s'agitent le plus, cherchant toutes les occasions de se mettre en évidence, sont : MM. de Septenville et le baron de Saint-Aubanet, ce dernier un des pèlerins du 16 mars à Chiselhurst, et qui fut, à la suite de ce voyage, suspendu de ses fonctions de maire de la commune de Coullemelle. A côté ou en dessous d'eux travaillent de nombreux agents appartenant à toutes les classes de la société : officiers ministériels, négociants, voyageurs de commerce, anciens commissaires de police, etc.

» Tout ce monde multiplie, à Amiens et dans les campagnes, les distributions de portraits, de brochures, et va solliciter des signatures pour les adresser au prince impérial.

» Ils agissent par eux-mêmes, par leurs gardes, par leurs employés de fabrique. Ils vont dans les villages, chez les notables ou les paysans, colportant de maison en maison des photographies du prince impérial. Lorsqu'une commune semble suffisamment saturée d'images, ils envoient un de leurs agents porteur d'une adresse généralement ainsi conçue :

« Je charge monsieur un tel... de porter au prince impérial l'expression de mes vœux et de mon dévouement. »

» Celui-ci se rend chez tous les habitants qui ont reçu des portraits, auxquels il a persuadé que c'était un cadeau direct du fils de Napoléon III, et qui en ont décoré leurs maisons, non sans quelque orgueil à l'idée qu'ils sont personnellement connus du prince. Il leur demande leurs signatures au bas d'une adresse représentée comme un acte de remercîment bien dû pour une attention princière. C'est ainsi que MM. de Saint-Aubanet, de Septenville et d'autres ont pu envoyer en Angleterre des liasses d'adresses et de signatures.

» J'ajoute que tout cela n'a pas grande valeur en soi; car, en employant les mêmes procédés, on obtiendrait, je crois, autant d'adhésions au pied d'adresses demandant toute autre chose que le rétablissement de l'Empire. Cependant, ce sont des faits qu'il ne faut pas négliger; car ils troublent le pays et ils donnent aux agents bonapartistes une arme contre ceux qu'ils ont entraînés une première fois. En effet, dès qu'un individu s'est laissé arracher sa signature, on lui persuade que le seul moyen pour lui d'échapper à la responsabilité de ce qu'il vient de faire, c'est de hâter la restauration de l'Empire, et on le domine pour l'avenir en l'intimidant.

» Je me suis inspiré, pour vous faire cet exposé, de la lecture de rapports adressés par des agents bonapartistes de la Somme aux chefs du parti dans leur département, rapports que j'ai pu me procurer, mais que je ne puis remettre à la commission. Je ne crois pas que ceux des membres de la commission qui connaissent le département de la Somme trouvent qu'il y ait quelque chose d'exagéré dans cet ensemble d'indications qui vous donnera une idée assez exacte de ce qui se passe dans les départements où il n'existe pas de comités proprement dits.

» Mais qu'il y ait des comités ou seulement des correspondants isolés, la propagande bonapartiste n'en aboutit pas moins, pour les comptes à rendre, pour les ordres à prendre, à M. Rouher et à ses collègues de Paris. C'est sous leur main qu'est la source à laquelle les comités ou agents correspondants vont puiser les moyens matériels de la propagande : brochures, images, etc.

» Tout ce que je vous ai rapporté des moyens de propagande et d'agitation employés à Paris (distribution de brochures et de portraits, signatures d'adresses, services funèbres, pétitionnement de l'appel au peuple, recrutement de pèlerins pour l'Angleterre) se reproduit dans les mêmes formes sur tous les points du territoire, avec une sorte de méthode et comme il convient dans un parti très-centralisé et très-discipliné. Il y a une latitude laissée au tempérament de chacun; mais tous se meuvent dans les limites du cadre disposé par une autorité supérieure.

» Pour maintenir cette unité, cette harmonie dans l'action avec des organisations départementales si différentes, le comité que dirige M. Rouher a ses inspecteurs. Ce sont les grands préfets d'autrefois, les grands fonctionnaires de demain dans les projets du parti.

» Ils sont chargés d'aller visiter de temps à autre les départements placés sous leur direction avant le 4 septembre, et de veiller à ce que le mouvement bonapartiste ne sommeille ou ne s'égare sur aucun point. Ce sont les *missi dominici* du comité.

» Il n'y a pas un de vous qui n'ait été mis au fait de ces tournées très-multipliées depuis quelque temps et de la façon dont se passent les choses. L'envoyé du comité arrive; des personnages importants du parti sont prévenus, ainsi que tous les fidèles, ceux qui ont signé les adresses, écrit des lettres, offert leur concours, en un mot, rendu quelques services. Il y a des visites nombreuses faites et reçues; on distribue des promesses; on prend note des réclamations; on stimule les dévouements qui hésitent, ou bien on mêle les avertissements aux paroles affectueuses, etc.

» N'est-ce pas là ce que font journellement dans leurs tournées MM. Servatius, de Bouville, Gimier, Janvier de La Motte, de Farincourt, Piétri, Pugliesi-Conti, d'Auribeau, Cornuau, Chevreau, etc.? Leurs successeurs, ceux qui, à leurs yeux, sont des usurpateurs menacés d'un renversement prochain, pourraient vous édifier sur l'impression que causent et les traces que laissent ces tournées, toujours accompagnées ou suivies d'un redoublement dans les distributions de portraits ou de brochures. Beaucoup de modestes employés, de petits fonctionnaires sont singulièrement troublés par les allées et ve-